

Date de dépôt : 16 novembre 2010

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 9618 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 3 100 000 F aux Hôpitaux universitaires de Genève pour financer le renouvellement des équipements de traitement des vêtements patients et collaborateurs de la centrale de traitement du linge des Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 9 novembre 2010 pour traiter de ce projet de loi. Elle a siégé sous la présidence de M. Gabriel Barrillier et en présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI et M. Dominique Peyraud, directeur d'exploitation aux HUG. Le procès-verbal a été tenu par Mme Camille Selleger. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution.

Explications des HUG

M. Peyraud explique que la réalisation du PL 10687 a entraîné un non-dépensé de 41 francs. Il note que 81% du budget total concernait l'achat des équipements, dont le prix était connu au moment du dépôt du projet de loi, ce qui explique la fiabilité du budget établi.

Il ajoute que l'ensemble des équipements prévus ont été remplacés, soit le tunnel de finition, les postes d'engagement des vêtements, la plieuse et les convoyeurs, de même que l'alimentation en gaz du tunnel de finition, remplaçant une alimentation par huile thermique, contribuant ainsi à l'amélioration des émissions en application des normes OPair. La production

prévue de 10 000 vêtements/jour est atteinte, avec des pics à 11 000. Le gain annuel de 240 000 F qui était prévu sur les postes de maintenance et de production a également été réalisé.

Le président procède au vote d'entrée en matière sur le PL 10687. L'entrée en matière est acceptée.

Vote d'entrée en matière sur le PL 10687

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur le titre et le préambule du PL 10687. Le titre et le préambule sont acceptés.

Vote sur le titre et le préambule du PL 10687

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 1 du PL 10687. Il est accepté.

Vote sur l'article 1 du PL 10687

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 2 du PL 10687. Il est accepté.

Vote sur l'article 2 du PL 10687

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote final sur le PL 10687. Le PL 10687 est adopté.

Vote final sur le PL 10687

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Conclusion

La commission à l'unanimité moins une abstention (député employé de l'hôpital) vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi tel qu'il vous est présenté.

Catégorie : extraits

Projet de loi (10687)

de boucllement de la loi 9618 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 3 100 000 F aux Hôpitaux universitaires de Genève pour financer le renouvellement des équipements de traitement des vêtements patients et collaborateurs de la centrale de traitement du linge des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9618 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	3 100 000.00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	3 099 958.59 F
Non dépensé	41.41 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.